

PROCES-VERBAL de la séance du Conseil Municipal du MARDI 8 AOUT 2017 à 20 h 30

Le 8 août 2017 à 20h30, les membres du Conseil Municipal régulièrement convoqués en date du 3/8/2017, se sont réunis à la mairie en séance publique, sous la présidence de Madame Christiane PREVOST, Maire.

Etaient présents : MM PREVOST Christiane ; BOEUF Pascal ; PIERRON Pierrette ; PLON Patrick ; NORMAND Isabelle ; GENTIL Christian ; LOISEAU Laurent ; BOINOT Florence ; GASSELING Théo ; JANOT Jean-Marie ; TIREAU David ; VANDELLE Elisabeth ; BECHIEAU Mary-Paule

Etaient absents : MM NICOLAS Marie-Noëlle ; LACHETEAU Nathalie

Présents : 13 Représentés : 0 Absents : 2 Votants : 13

Mme Isabelle NORMAND a été nommée secrétaire de séance

Le quorum est atteint, la séance est ouverte à 20h30

Approbation du PV de la séance du 19 juin 2017 : 13 voix POUR

► **Délibération n° 1/49 : soutien financier à la Fête de la Terre**

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de partenariat faite par les Jeunes Agriculteurs de Charente et par l'équipe cantonale pour l'organisation de la Fête de la Terre qui aura lieu à Villefagnan les 19 et 20 août 2017. Pour la réussite de cet évènement, ils sollicitent un soutien financier à hauteur de 800 € (le soutien de la CC et du Département est également demandé).

Après en avoir délibéré, par 13 voix POUR, le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention de 800 € pour cette manifestation d'intérêt local et départemental.

Le tivoli sera loué avec une réduction de 80 % soit 90 € (selon délibération du 22/8/2016) ; le vin d'honneur du samedi soir sera offert par la commune.

► **Délibération n° 2/50 : redevance d'occupation 2017 par Grdf**

Montant de la redevance d'occupation du domaine public (RODP) pour les ouvrages de distribution de gaz naturel, proposée et versée par GrDF pour 2017 : **292.00 €**.

► **Délibération n° 3/51 : transport scolaire arrêt de Pailleroux – annulation de titres**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une extension du circuit de transport scolaire départemental passe par le village de Pailleroux. Celle-ci est facturée à la commune par le transporteur Cars Thorin chaque trimestre.

Par délibération du 15 novembre 2006, le Conseil Municipal avait décidé que le financement serait pris en charge par moitié par la commune, l'autre moitié étant facturée par répartition selon le nombre de familles utilisatrices du service.

Au vu de réclamations des familles, et pour l'égalité des usagers du transport scolaire,

Considérant que le Département va revoir pour la rentrée 2017/2018 l'emplacement de l'arrêt de Pailleroux pour qu'il s'intègre dans le circuit, sans supplément financier,

Après en avoir délibéré, par 13 voix POUR, le Conseil Municipal décide d'annuler les titres de recettes correspondants aux facturations de l'année scolaire 2016/2017 pour les trois familles concernées, et de procéder au remboursement des sommes ci-dessous qui auraient été réglées déjà au Trésor public :

familles	titres	montants
CHANGEUR Nathalie	1/16 du 19/01/2017	37.35
	16/133 du 13/6/2017	31.82
CLOCHARD-BARDET Béatrice	1/17 du 19/01/2017	37.35
	16/134 du 13/6/2017	31.82
VILLENEUVE Laurent	1/18 du 19/01/2017	37.35
	16/135 du 13/6/2017	31.82
TOTAL des annulations		207.51

A prévoir l'achat d'un abribus.

➤ Délibération n° 4/52 : mise en place d'un système de vidéo protection

Madame le Maire expose au Conseil Municipal le projet de mise en place d'un système de vidéo protection réalisé en collaboration avec le référent Sûreté du Groupement de Gendarmerie de la Charente.

Conformément à l'article L251-2 du code de sécurité intérieure concernant les images prises sur la voie publique, ce dispositif a pour finalité d'assurer la sécurité des personnes, la prévention des atteintes aux biens et la protection des bâtiments.

Le dispositif permettrait la protection du secteur du centre bourg dans l'axe de la rue du Dr Feuillet et de la Grand rue, permettant aussi de protéger la zone de la place des halles et les différents commerces situés dans ce secteur.

Le dossier validé par le Conseil Municipal serait soumis à autorisation préfectorale.

Après en avoir délibéré, par 13 voix POUR, le Conseil Municipal décide d'accepter la mise en place d'un système de vidéo protection dans la commune, et charge le Maire des démarches.

> ACHAT du matériel de vidéo protection (un enregistreur numérique, 3 caméras et divers)

- 1 ^{er} devis ATS 16 Champniers	3 639 € HT
- 2 ^e devis ATS 16 Champniers	4 346 HT
- devis Laurentin 86 Jaunay-Clan	5 178 HT

Le 2^e devis ATS est retenu (13 voix POUR)

QUESTIONS DIVERSES

◆ DEVIS :

- élargissement de la route à Lujasson : devis Bernard TPGT pour 878.40 € ttc (11 POUR 2 abst)
- achat peinture pour traçage au terrain de rugby à RCI pour 869.76 ttc (13 POUR)
- remplacement plonge dans le local du plan d'eau par Cuisson et réfrigération pour 1285 ttc

◆ **Aménagements de bourg** : après une réunion restreinte avec le bureau d'études ce jour, une réunion technique est programmée le mercredi 6 septembre, avec présence souhaitée d'un représentant de la Poste ; projet d'essai de matériaux sur la place ; suggestion de pose de panneau et boîte à idées.

La subvention DETR 2017 est acceptée par l'Etat au taux de 30 %

◆ cimetière :

- entretien : cette année le cimetière n'a pas été désherbé chimiquement ; malgré le désherbage manuel, les herbes envahissent ; proposition de gérer le nouveau cimetière enherbé à tondre, rajouter un point d'eau avec arrosoir
- le terrain qui longe le cimetière côté nord est en vente ; l'ancien POS prévoyait un emplacement réservé pour prévoir un parking mais le PLU ne l'a pas repris. Le terrain est en zone U le long de le RD 19 et en zone Ap à l'arrière, donc il y a lieu de vérifier la faisabilité administrative de réaliser un parking.

Remarques :

- l'Ass VAL demande une salle pour les activités scrabble et fil en aiguille : possibilités à étudier (local de la CC ou PAP, ou logement à côté de la mairie)
- l'ass VAL pour l'activité tennis de table demande de stocker les tables dans le local rangement et les tables et bancs dans le conteneur : à voir
- l'ass VAL a demandé la salle des fêtes pour les entraînements de tennis de table des mercredis : il est répondu que la salle des fêtes n'est pas adaptée, à voir l'aire couverte de la CC, mais trop froide l'hiver (besoin de 14/15 °) ; à voir à demander à la CC de faire une étude pour installer le chauffage.

Séance levée à 22 h 30